

*Date de dépôt : 13 mai 2013*

## Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : La démocratie est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (concernant la circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine)**

*Rapport de majorité de M. Jean Romain (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Magali Origa (page 10)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1868, déposée le 23 avril 2013 par des habitants excédés du quartier de la rue de l'Ecole-de-Médecine et environs, dont la circulation a été récemment modifiée, créant ainsi des embouteillages insupportables. Sous l'aimable présidence de M. Guy Mettan, la commission a auditionné le 6 mai 2013 M<sup>me</sup> Gisèle Diaque, pétitionnaire, M. Blaise Lambert, habitant au passage Baud-Bovy, et M. Martin Fernandez, employé d'une entreprise située dans ce périmètre. A la suite de cette première audition, la commission a entendu M. Pierre Mottu, Président du conseil de fondation de la Fondation Hans Wilsdorf, et M. Marc Maugué, secrétaire général de la Fondation Hans Wilsdorf. M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni a œuvré au fort bon déroulement de la séance ; quant au procès-verbal, il a été tenu par M. Christophe Vuilleumier.

## 1. Présentation générale

Suite à l'ouverture de la passerelle Wilsdorf et à la fin des travaux, un double sens unique a été mis en place à la rue de l'Ecole-de-Médecine amenant toute la circulation (depuis le quai Ernest-Ansermet ainsi que depuis Plainpalais) sur le boulevard Carl-Vogt. L'ajout de la ligne de bus 27 augmente les nuisances dans ce quartier. Les habitants ne pouvant plus sortir de leurs parkings privés tant la circulation est intense, se retrouvant coincés dans des files de voitures interminables, sont excédés.

## 2. Audition de M<sup>me</sup> Gisèle Diaque, M. Blaise Lambert, habitant au passage Baud-Bovy, et M. Martin Fernandez, employé d'une entreprise située dans ce périmètre

M<sup>me</sup> Diaque déclare que la mise en place du plan de circulation a créé le chaos dans l'ensemble du quartier, et que les conditions de vie qui ont résulté de cette décision énervent les habitants. La surcharge du trafic à la rue des Bains et les difficultés pour circuler dans le quartier ont provoqué la nervosité des automobilistes. La rue de l'Ecole-de-Médecine a été placée en double sens unique afin de faire passer une ligne de bus, ligne qui s'avère totalement sous-occupée, particulièrement bruyante et polluante. Cette ligne de bus empêche les habitants de sortir de leurs parkings à cause de la colonne de voitures que ce bus génère. Les habitants doivent opérer un détour très important pour regagner leurs parkings. Ce plan de circulation est passé dans la FAO durant les vacances, et M<sup>me</sup> Diaque déclare que les habitants ont été mis devant le fait accompli et sans concertation aucune. Elle signale que le point de vue des habitants situés du côté de Plainpalais n'est jamais pris en compte, parce que l'association de quartier de la Jonction ne les représente pas.

Pour M. Fernandez, l'accès aux ateliers de son entreprise n'est envisageable à présent que par l'avenue du Mail, ce qui complique énormément les choses, notamment les livraisons. Il mentionne que la suppression des places de parc génère également un certain nombre de problèmes et il ne comprend pas la logique du système mis en place.

M. Lambert déclare, quant à lui, avoir pris des photos le matin même (*il les fait passer aux membres de la commission*) et il observe un bouchon récurrent depuis le rond-point situé devant la société Rolex, jusqu'à Carl-Vogt. Il remarque que c'est la première fois qu'il ne peut pas sortir de son parking depuis qu'il habite dans cette rue, soit depuis la construction de son immeuble il y a plus de 20 ans. Les gens sont donc littéralement piégés.

Pour parcourir quelques dizaines de mètres, il lui faut parfois faire un détour jusqu'au Bois de la Bâtie.

La discussion qui suit fait apparaître les points suivants :

- La DGM a répondu aux pétitionnaires que les travaux étaient en cours et qu'il fallait attendre les résultats de cette mesure de circulation à caractère expérimental. M. Pagani, de son côté, lui a expliqué qu'il y avait la volonté de créer une zone 30 km/h de part et d'autre du pont Hans-Wilsdorf.
- La ligne du bus 27 est problématique ; des voitures coincées sur sa voie le ralentissent. Il est peu fréquenté.
- Le bus 32, quant à lui, est également bloqué sur le boulevard, notamment devant le Café de la Radio, soit par les voitures, soit par les autres lignes de bus. Les camions sortant du chantier posent de graves problèmes. Les voitures qui ensuite ont le feu vert au bout de la rue des Bains se lâchent et roulent vite, ce qui est dangereux pour les enfants de l'école voisine. De nombreux automobilistes essaient de trouver une échappatoire en passant par les autres rues, voire même en remontant des voies de bus en sens inverse.
- L'ouverture de la passerelle était très attendue, mais les gens sont maintenant déçus au vu des décisions qui ont été prises.
- La zone 30 km/h n'est pas un problème et les habitants approuvent cette mesure.
- Cette pétition a été envoyée à la Ville également.

### **3. Audition de M. Pierre Mottu, Président du conseil de fondation de la Fondation Hans Wilsdorf, et de M. Marc Maugué, secrétaire général de la Fondation Hans Wilsdorf**

La fondation est étrangère à la pétition qui a été déposée devant le Grand Conseil, mais elle en est ravie. Elle tient à rappeler par la voix de son Président qu'elle n'entend en aucun cas se mêler des problèmes de circulation à Genève. La fondation a offert ce pont à la collectivité ; M. Muller avait soutenu ce projet dès son origine, suivi par M. Pagani, bien que ce dernier fût, dans un premier temps, plus réticent. Le Président Mottu tient à préciser que, depuis lors, les relations avec M. Pagani sont bonnes. La fondation a reçu de nombreux appels des habitants du quartier qui se plaignent auprès d'elle des graves problèmes de circulation, la mettant en cause.

Lorsque le pont a été construit, une demande a été faite pour créer une zone 30 km/h de part et d'autre dudit pont, une mesure qui n'a pas été retenue. Les dernières mesures prises par le canton bloquent la circulation du quartier de la Jonction. Suite à ces mesures, la fondation a reçu de nombreux téléphones d'insultes demandant pourquoi Rolex bloquait le trafic... Le Président du conseil de fondation observe avoir entendu par ailleurs que des rumeurs circulaient, indiquant que la fondation avait financé la ligne de bus 27. Il déclare que cette rumeur est fausse. Il signale également qu'une autre pétition a été déposée pour le rétablissement de la ligne de tram 13.

Le Conseil de fondation est furieux de toute cette situation, ce qui le pousse notamment à **remettre en question le partenariat privé-public au vu du résultat qui en découle, notamment pour son image**. Il précise que le seul risque pour la fondation, en cessant de participer à des projets publics, est finalement de faire des économies.

Discussion :

M. Mottu répond à un député (Ve) qu'il n'y a pas eu de contact avec le canton. Il ajoute que M. Pagani l'a par contre appelé, très fâché, deux jours après la décision de modification du plan de circulation. Il signale que M. Pagani aurait envoyé un courrier énergique au canton pour dénoncer cette situation déplorable.

M. Mottu répond à un député (UDC) qu'il serait possible de faire passer deux camions de front si les barrières pour les vélos étaient enlevées. Deux visions de la circulation de vélos se sont opposées pour la traversée sécurisée de ce pont. Il ajoute que le pont a été conçu pour supporter un tel poids. Il précise que ce sont des décisions politiques qui ont imposé l'établissement de barrières pour vélos, ainsi que le fait que le pont ait une forme bombée, cela afin d'éviter que les voitures roulent trop vite.

A un député (S) qui s'interroge sur les motivations de la fondation, M. Mottu répond que l'ancienne passerelle avait été construite par l'armée, qu'elle n'était pas dans l'axe et que son entretien coûtait très cher à la Ville de Genève. Il mentionne que la fondation a pensé qu'une passerelle digne de ce nom serait nécessaire pour le futur projet Praille-Acacias-Vernets.

Une députée (R) demande ce qu'il en est d'une convention passée avec la Ville de Genève. M. Mottu lui répond qu'il y a en fait deux conventions : l'une dont la fondation est signataire, et l'autre dont la fondation n'est pas partie prenante. Il explique que la première convention avait pour objectif de rendre réalisable cette passerelle et il précise qu'il n'y avait aucune mesure de restriction contenue dans cette convention si ce n'est l'évocation de la zone

30 km/h. Il ajoute que la seconde convention ne comporte rien de particulier, si ce n'est qu'elle indique que la Ville doit étudier toutes les possibilités.

Si la fondation n'a pas à être consultée sur les mesures de circulation prises dans le quartier, elle estime qu'on aurait pu au moins l'en avertir. Construire un pont qui ne sert à rien n'est pas très intelligent, signale le Président du conseil de fondation. Il ajoute que ce pont n'honore pas son objectif et nuit aux habitants et aux commerçants. Il répète que l'objectif de la fondation n'était pas de créer des embouteillages dans ce quartier.

#### **4. Discussion de la commission et décision**

Un député (R) remarque que la fondation, si elle n'est sans doute pas aussi fâchée qu'elle le dit ici, est sans doute vexée par cette guerre microcholine. Il est honteux de la situation et du fait que ces personnes se soient fait insulter après avoir financé ce pont. Le DIME – qui fait tout pour compliquer la vie des voitures à Genève – est directement responsable de cette situation ; il demande le renvoi en urgence de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (Ve) s'inquiète de constater que le Conseil d'Etat est ciblé comme seul responsable alors qu'il y a un partenariat à l'origine entre le canton, la fondation et la Ville de Genève. Il pense qu'il serait intéressant d'entendre la Ville dans cette affaire.

Un député (UDC) déclare en avoir assez entendu. Il mentionne que les mesures étaient censées améliorer et fluidifier la circulation alors que c'est le contraire qui se passe. Il remarque que même les bus sont bloqués à présent. Il soutient le renvoi immédiat de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée (R) est sidérée de constater à quel point on malmène des gens qui mettent leurs moyens à disposition des collectivités publiques. Elle observe que la direction générale de la mobilité, qui a été entendue par la Commission des transports, ne renvoie pas le même écho de la situation, et elle signale avoir plus de confiance dans les explications fournies par la Fondation Hans Wilsdorf. Elle ne comprend pas que le quai Ernest-Ansermet n'ait pas été laissé ouvert afin de mesurer les effets à terme. Elle ajoute avoir honte face à la Fondation Hans Wilsdorf et elle ne comprend pas que le canton ne se soit pas adressé à la fondation avant de prendre ces mesures.

Un député (MCG) partage tout ce qui a été dit par ses préopinants. Il ajoute qu'il est inadmissible de constater une situation pareille qui relève de la responsabilité de M<sup>me</sup> Künzler, laquelle se moque des habitants. Il soutiendra l'urgence et il déclare que son groupe ne facilitera plus les travaux de M<sup>me</sup> Künzler qui n'a plus rien à faire à la tête de ce département.

Une députée (PDC) pense que c'est plus un système qui dysfonctionne complètement qu'une personne en particulier. Faire aussi mal en aussi peu de temps en jetant aux orties le partenariat public-privé est incroyable. Elle se demande en outre comment il est possible de comparer un tortillard avec une ligne de tram. Elle précise qu'il est nécessaire de maintenir la ligne de bus 32, qui est chère aux habitants du quartier.

Un député (Ve) entend ces remarques à l'égard de la concertation avec la Fondation Hans Wilsdorf, Fondation qui ne traite toutefois pas de ces questions de circulation, selon ses propres dires. Il s'étonne également que la Commission des pétitions qui traitait au préalable l'ensemble des invites ne le fasse plus à présent. Il observe en l'occurrence que cette pétition demande le retour de la ligne de tram 13, et il constate qu'en acceptant cette invite, la Commission des pétitions désavouerait la Commission des transports.

Le Président pense également qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Il signale toutefois être en faveur de l'audition du Département de l'intérieur et de la mobilité, qui est mis en cause. Il considère en outre son comportement étrange et il pense qu'il serait possible d'auditionner ce département la semaine prochaine pour répondre au souci d'urgence soulevé par les membres de la commission.

Un député (L) observe qu'il y a en l'occurrence une urgence. Il estime que l'audition du Département de l'intérieur et de la mobilité sera une perte de temps compte tenu de l'urgence de la situation. La pétition a également été déposée devant le Conseil municipal de la Ville de Genève et il est possible d'éviter de doubler les auditions. Il aurait en effet fallu qu'une concertation soit menée au préalable avec la Fondation Hans Wilsdorf. Il faut aller de l'avant. Il est en faveur des axes et pas de la ligne de tram 13, et il remarque que le problème fondamental provient vraisemblablement des transbordements. Il évoque encore les temps d'essai et il mentionne qu'il aurait été bon qu'un véritable temps d'essai soit laissé lors de l'ouverture du pont. Il répète qu'il est nécessaire de renvoyer rapidement cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (S) déclare que cette pétition jette la lumière sur un réel problème. Il est nécessaire de faire attention à l'importance donnée à une fondation privée et il ne croit pas qu'il faille accepter de diktat. Il pense en l'occurrence qu'il ne faut pas mélanger ces deux aspects. Il estime par ailleurs qu'il est anormal que des nouvelles parviennent par le biais de la presse. Et il remarque que l'audition de la Ville semble nécessaire pour respecter la procédure habituelle. Il ne croit pas qu'une semaine de délai supplémentaire pose un véritable problème.

On regrette qu'il n'y ait pas eu 6 mois d'essai de circulation telle qu'elle l'était auparavant, avant de se précipiter dans la modification incriminée par cette pétition, et qui ne convient pas. Il faut aller vite et, sans tarder, revoir le plan de circulation de ce quartier. Ainsi, après avoir refusé l'audition de la Ville de Genève ainsi que celle du DIME, la commission vote **le renvoi de la P 1868 au Conseil d'Etat** :

Oui :	9 (2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 2 R, 2 L)
Non :	2 (2 Ve)
Abstention :	1 (1 S)

## Pétition (1868)

**La démocratie est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple** (*concernant la circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine*)

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Suite à la mise en place des voies du bus 27 et du plan de circulation dans notre rue de l'Ecole-de-Médecine, nous devons vous faire part de notre extrême mécontentement.

Contrairement à ce que l'on peut lire dans la presse, cela a été fait sans aucune concertation avec les habitants du quartier. On apprend d'autre part qu'une association des habitants de la Jonction a été auditionnée par la Commission des travaux du Conseil municipal. Que ce plan, présenté dès le départ, avant le vote des travaux, est celui que cette « association » non représentative des habitants souhaitait. Le Conseil d'Etat, cependant, n'avait pas accepté ce projet qui sans doute légèrement modifié est aujourd'hui mis en place par l'actuelle équipe.

Les habitants de ce quartier, ainsi que les commerçants, sont les victimes de l'abus de pouvoir des politiques. Ils se servent de leurs rues qui deviennent le théâtre d'une démonstration des pouvoirs politiques.

Les nuisances dans notre rue sont déjà suffisantes et le trafic, même dense, du boulevard Carl-Vogt, sans problème ni bouchons, n'en était pas la principale. Actuellement, on subit les conséquences du changement : concerts de klaxons, pollution grandissante, etc. Vous avez pris en otage les habitants des immeubles Carl-Vogt 74 à 99 et Ecole-de-Médecine, qui contiennent quatre étages de parkings en sous-sol, soit 650 places de parc devenues inaccessibles dans des conditions acceptables, ce qui oblige les usagers à des détours invraisemblables ne pouvant plus tourner à gauche pour emprunter le pont Hans Wilsdorf, ni à droite à l'Ecole-de-Médecine, mais doivent contourner l'immeuble de la TV pour se retrouver dans un entonnoir avant de le traverser ou se diriger rue des Bains, via rue des Vieux-Grenadiers pour enfin rejoindre l'avenue du Mail. Tout ceci pour laisser champ libre à une ligne de bus vide des TPG. Il n'y a manifestation pas d'objectif de gérer le problème du trafic mais au contraire de provoquer le chaos pour que les citoyens renoncent à leur voiture.

Comme cela est mentionné sur le plan de circulation de la DGM, il s'agit d'un « régime de circulation à l'essai ». Par conséquent, si notre requête reçoit une écoute démocratique, cet essai ne pourra pas durer.

Pour ce qui nous concerne, nous étions ravis des bons et loyaux services du bus n°1. Qu'il revienne donc, ainsi que l'état dans lequel était notre rue. Remettez le tram 13 qui desservait Carouge en direction de Cornavin et dont tout le monde était ravi !

Que penser du respect des deniers publics ? Combien cela aurait-il coûté ? D'autre part, c'est faire preuve de mépris à l'égard de notre mécène, la Fondation Hans Wilsdorf qui entendait faciliter la circulation et la traversée de l'Arve

N.B. 1240 signatures  
*p.a. M<sup>me</sup> Gisèle Diaque*  
*11bis rue de l'Ecole-de-Médecine*  
*1205 Genève*

*Date de dépôt : 21 mai 2013*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Magali Origa**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La minorité de la commission tient à rappeler que le problème de la circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine a été entendu et est pris au sérieux. Dans cet esprit, différentes auditions auraient été largement souhaitables pour répondre aux questions et régler des difficultés. En effet, il existe un partenariat entre le canton, la Ville de Genève et la Fondation Wilsdorf. Or, il semble clair que la majorité de la commission ne souhaite pas étudier le problème et le résoudre, mais uniquement crier au scandale quant à la gestion de la part de la magistrate chargée du département de la mobilité, de l'intérieur et de l'environnement. Cette année électorale voit une détérioration du travail fait en commission. L'audition de la Ville est donc refusée. Le partenariat n'est en fait pas pris en considération et le vrai travail qui pourrait être fait est oublié.

La mise en place des nouvelles mesures de circulation existent depuis le 8 avril de cette année, à titre expérimental, et elles seront revues dans quelques mois. Un mois est inhabituel et non pertinent pour avoir le recul nécessaire sur une nouvelle disposition. Les pétitionnaires demandent un retour du bus 1 et du tram 13. Le bus 27, circulant depuis le 8 avril, est considéré comme vide et polluant. Cette ligne n'est pas vide, en plus, elle est en place depuis peu, et est tout aussi « polluante » que le bus 1. Et si le tram 13 a été remplacé pour des raisons sérieuses et judicieuses, les habitants peuvent rejoindre Cornavin via Bel Air grâce à ce bus 27.

Il est aussi important de préciser que la circulation a toujours été difficile dans ce quartier, dû notamment au boulevard Carl-Vogt. Les nouveautés mises en place n'ont donc pas aggravé la situation, elles l'ont modifiée et les changements font aussi partie de la société. Nous devons laisser le temps aux transformations de faire leur place, le temps aux améliorations de s'ajuster. La circulation de la rue de l'Ecole-de-Médecine est plus calme et est devenue

plus conviviale ; de plus, certains habitants sont ravis d'avoir un bus circulant près de chez eux jusqu'à la gare.

« L'**abus** du pouvoir des politiques », cité par les pétitionnaires, est un terme trop fort pour des personnes qui ont décidé d'entreprendre des mesures et qui ont envie de « dépassionner » le débat bien avant le délai d'une année.

Pour toutes ces raisons, afin de traiter cette pétition de manière adéquate, la minorité de la Commission des pétitions vous demande de la renvoyer en commission dans le but d'effectuer les auditions souhaitées.